

La démarche pas-à-pas : étape préalable

ਿਵ

ETAPE (0) : L'assuré se connecte à son compte Ameli → Rubrique Mes documents









La démarche pas-à-pas : étape 1/1 - Cas 1) Assuré sans bénéficiaire

ETAPE (1 – Cas 1) : L'assuré choisit le bénéficiaire pour lequel télécharger une attestation de droits



La démarche pas-à-pas : étape 1/1 - Cas 2) Assuré avec bénéficiaire et/ou C2S





La démarche pas-à-pas : Edition de l'attestation



L'attestation est alors immédiatement éditée et s'affiche automatiquement à l'écran



